



# Bulletin d'Informations Municipales

Bulletin d'Informations de la Municipalité de Bize-Minervo

Responsable de la publication : Alain Fabre - Téléphone Mairie : 04 68 46 10 29

**N° 87 juillet 2010**

## Le mot du Maire

Depuis 2005, notre commune a entrepris et réalisé d'importants travaux sur les réseaux et infrastructures d'eau et d'assainissement pour un montant global de près de 4 500 000 euros TTC.

Ces travaux se décomposent de la façon suivante :

- Réhabilitation du réseau d'assainissement ancien dans le village,
- Extension du réseau d'assainissement à La Bouillette et à Cabezac,
- Construction d'une nouvelle station d'épuration à Cabezac, traitant toutes les eaux usées du village et de Cabezac,
- Réalisation d'un forage au rond-point de Cabezac et pose de canalisations d'adduction d'eau jusqu'au village par le chemin des Sautes. Cette partie de travaux a été conduite par le Syndicat des Eaux du Sud Minervo (Argeliers, Bize, Ginestas),
- À l'occasion de ces travaux : desserte en eau potable de l'écart des Tuileries,
- Réalisation d'un réservoir d'eau à La Roueyre de 22m<sup>3</sup>, (l'eau nous est fournie par le Syndicat du Vernazobre, St Chinian),
- Remplacement de nombreuses vannes et réparation de nombreuses fuites sur le réseau d'eau potable,
- Remise en état du réservoir d'eau actuel, situé sur le Pech,
- Achat de matériel pour changer de nombreux branchements en plomb,
- Achat de matériel pour le fonctionnement de la régie municipale des eaux.

Pour financer l'ensemble de ces investissements, nous avons procédé de la façon suivante :

- Subvention obtenues auprès de l'État, de l'Agence de l'eau et du Conseil général,
- Utilisation des remboursements de la TVA,
- Emprunts de la commune.

La comptabilité publique nous oblige à pratiquer l'amortissement comptable sur les investissements réalisés (y compris les subventions obtenues). Cette dépense supplémentaire s'ajoute aux remboursements des emprunts réalisés pour payer les travaux. Compte tenu de cela, le Conseil municipal, s'appuyant sur les consommations d'eau potable, connues précisément depuis que l'on gère le service en régie et sur des quantités d'eau assainies (en estimant les nouveaux abonnés, de La Bouillette et Cabezac) a fixé le prix de l'eau potable et assainie dans sa séance du mardi 30 juin 2010 à :

- Eau potable : abonnement 30 € par an (pour un branchement classique de 15 mm) ; et 1,40 € le m<sup>3</sup>

consommé,

- Assainissement : abonnement 12,50 € par an ; et 2,08€ le m<sup>3</sup> consommé.

Le montant des différents abonnements a été relevé au niveau moyen des autres communes du canton, de la même importance que Bize.

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau assainie (y compris les abonnements et les redevances à l'Agence de l'eau) pour une consommation moyenne de 120m<sup>3</sup>/an, qui passe à 4,30€ le m<sup>3</sup>, représente une augmentation d'environ 2,60€ par mois et par personne, applicable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010. Les mêmes tarifs devraient s'appliquer en 2011. Pour information, cela représente en gros l'équivalent d'un demi paquet de cigarettes par mois. L'impact financier d'investissements aussi importants a pu être aussi minimisé que cela, grâce aux importantes subventions obtenues, mais également grâce à la reprise en régie du service d'eau potable et d'assainissement.

D'autre part il convient d'être prudent si l'on compare le prix de l'eau à Bize avec celui de communes voisines, car il faut également comparer le niveau d'équipement et de gestion de la commune concernée.

Sachez par ailleurs que nous avons les félicitations du service de la DDTM (ex DDA), quant à la qualité de la gestion de notre service et de nos infrastructures. Bien sûr tout n'est pas parfait, ni terminé. Il reste encore à réaliser un bassin d'eau pour le secteur de Fontfresque et à renforcer le maillage dans ce même secteur pour l'eau potable. En assainissement, la traversée de la Cesse par le réseau en aval du pont, présente un risque qu'il convient de traiter.

Nous réaliserons ces travaux au fur et à mesure que la population augmentera. Ces nouveaux consommateurs procureront ainsi de nouveaux moyens financiers, ce qui nous évitera d'augmenter le prix du m<sup>3</sup> assaini.

Le Conseil municipal précédent ainsi que l'actuel, se sont fixé comme priorité des priorités, l'eau et l'assainissement. Nous avons aujourd'hui réalisé le plus important : assurer une eau de qualité aux robinets de toutes les maisons et ce grâce à des analyses quotidiennes à la station de pompage et lutter contre la pollution créée par la consommation humaine, en rejetant de la station d'épuration, contrôlée elle aussi tous les jours, une eau propre et respectueuse de l'environnement.

La tâche n'est pas terminée, nous sommes décidés à l'achever aux mieux des intérêts de tous.

Je répète à nouveau que l'eau est le problème majeur de nos populations et qu'il faut tous en être conscient.

Bien à vous, Alain Fabre

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Dans sa séance du 30 juin 2010, le Conseil Municipal a pris les principales décisions suivantes :*

◆ **Plan Local d'Urbanisme, prescription de la 3<sup>e</sup> révision simplifiée** : La 3<sup>e</sup> révision simplifiée du PLU est prescrite. Elle aura pour objet d'intégrer dans le PLU un document dit "orientation d'aménagement" concernant un périmètre d'environ 14 hectares, déjà ouvert à l'urbanisation, aux lieux dits "Les Fournies" et "Les Mouleyres". Ce document prévoiera des directives générales d'urbanisation, ainsi que des dispositions qui viendront compléter le règlement du PLU, afin d'obtenir dans le périmètre concerné, une urbanisation de qualité. Comme prévu par la législation, cette révision simplifiée donnera lieu à une concertation publique préalable pendant toute la phase d'élaboration des documents la concernant. Un dossier, alimenté au fur et à mesure de la réception de ces documents, avec un registre d'observations, sera à disposition du public à la mairie.

Dans un 2<sup>e</sup> temps, lorsque le projet aura été définitivement arrêté par le Conseil municipal, une enquête publique, conduite par un commissaire-enquêteur, aura lieu pendant un mois. Cela permettra au public de faire à nouveau, des observations.

Dans sa séance du 28 avril 2010 (voir BIM de juin 2010), le Conseil municipal avait prescrit la 2<sup>e</sup> révision simplifiée du PLU qui a pour objet l'ouverture à l'urbanisation du site, encore agricole, entre le vieux village et le lotissement des Aires.

◆ **Fixation des tarifs de l'eau et de l'assainissement** : Les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement sont les suivants à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010 :

• **Eau** : abonnement 30€ par an (pour un branchement classique de 15 mm), consommation : 1,40€ le m<sup>3</sup>,

• **Assainissement** : abonnement 12,50€ par an, consommation : 2,08€ par m<sup>3</sup> d'eau potable consommée.

• Les différentes redevances (0,47€ au total) prélevées au profit de l'Agence nationale de l'eau, s'ajoutent à ces prix. Pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>, le prix du m<sup>3</sup> d'eau s'établit à 4,30 € le m<sup>3</sup> (assainissement, abonnements et redevances à l'Agence de l'eau compris).

Les prix ci-dessus ne concernent pas la facturation du 1<sup>er</sup> semestre 2010 qui est en cours de recouvrement.

*Dans sa séance du 28 juillet 2010, le Conseil Municipal a pris les principales décisions suivantes :*

◆ **Alimentation en eau brute du lotissement des Mouleyres** : Une convention sera signée avec l'Association d'arrosage de la Plaine d'Al Lau pour qu'elle alimente en eau brute (eau non potable) fournie par la société BRL, le réseau d'eau brute communal installé au lotissement des Mouleyres. Pour les personnes qui s'abonne-

## EN BREF...EN BREF...EN BREF...EN BREF...

• Les bureaux de la Régie de l'eau et de l'assainissement ont été transférés de la gare à la mairie. Le numéro de téléphone est toujours le 04 68 46 07 07, y compris pour les urgences, 24h/24h.

• Un nouvel agent, B. Boyer, a été embauché à temps partiel, aux services techniques avec un contrat aidé par l'État de un an. Il participe à l'entretien du village tous les matins du lundi au samedi.

ront, les prix seront :

Abonnement, 48€ par an ; consommation : 0,65€ le m<sup>3</sup>.

La fourniture de l'eau sera assurée, en principe, de début avril à fin novembre.

◆ **Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe** : Un emploi affecté à la Régie municipale des eaux, tenu jusqu'à présent sous la forme d'un contrat aidé par l'État arrivant à son terme, est transformé en poste d'adjoint technique.

◆ **Adhésion à la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne** : Dans le contexte national de la rationalisation des intercommunalités, la Communauté de communes du Canal du Midi en Sud Minervois (siège à Ginestas) à laquelle la commune de Bize adhère, devrait bientôt disparaître. L'adhésion de la commune de Bize à la Communauté du Grand Narbonne est demandée après un vote du Conseil municipal par 12 voix et une abstention.

## Les risques miniers et leurs conséquences sur l'urbanisation

Le BIM de septembre 2009 vous avait informé de l'impact sur la commune de Bize d'une nouvelle législation concernant les risques miniers. En pratique, toute nouvelle construction est interdite notamment sur une partie des lieux dits Le Théron et chemin de Fontfresque, situés au nord du village.

Suite à des études en cours et à une réunion qui s'est tenue en mairie le 18 juin 2010, un assouplissement de ces restrictions pourrait intervenir dans les prochains mois. D'une part la zone impactée sur Bize pourrait être en partie réduite ; d'autre part la législation nationale pourrait permettre les constructions dans les zones concernées moyennant le respect de certaines règles de construction à préciser. Le préfet devrait nous en tenir informé au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2010. Les propriétaires de terrains concernés seront avisés dès qu'une nouvelle réglementation sera applicable.

## DÉGÂTS CAUSÉS PAR LES ANIMAUX SAUVAGES

Afin de mieux connaître les dégâts causés par les animaux sauvages, la Fédération des chasseurs de l'Aude a mis en place dans les mairies, des fiches de signalement à remplir par les victimes de ces dégâts.

## RISQUE D'INONDATION

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du bassin audois de la Cesse, à l'étude depuis 2000, a été approuvé par le préfet le 17 juin 2010.

Les documents concernant la commune de Bize sont à disposition du public à la mairie.

Un PPRI délimite les zones soumises au risque d'inondation et indique les règles de construction applicables à l'intérieur de ces zones.

## Commerce et artisanat

Le maire et son Conseil municipal souhaitent la bienvenue à **Marina - Soutien scolaire** individuel et à domicile  
Toutes langues - Tous niveaux - 06 42 39 33 21